

COPROPRIETE 0055
5 RUE PAUL BERT
5 RUE PAUL BERT
87000 LIMOGES

Comptable : Monsieur JEANNE Joffrey
Tel : 05.55.77.89.04

S.A.R.L. AHB L AVOCATS

56 Avenue de la République
33200 BORDEAUX

Limoges, le 15/09/2026

Etat Daté

Saisie immobilière 

Nos ref. : 0055-0012 5 RUE PAUL BERT (0055) 

Vos ref. : 20250189 - 

Vos ref. tél. : Tel.05 56 48 54 66 Fax.05 56 48 95 21

Cher Maître,

Powered by **ICS**

Suite à votre demande du 14/09/2026, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'état daté, pour une vente prévue le 02/11/2026, concernant :

Copropriétaire cédant



Copropriété Immatriculée au registre sous le N° : AD6212765 Le 30/10/2018

5 RUE PAUL BERT
5 RUE PAUL BERT
87000 LIMOGES

Lots Cave(0012), Appt T3(0022), Garage(0032),

Totalisant ensemble : 932/10000 tantièmes généraux

NB

PJ

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Cher Maître, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le syndic.


SAS
Agence immobilière - Administration de Biens - Syndic
7 Cours Jourdan - 87000 LIMOGES
Tel : 05 55 77 84 62
Garantie financière CEGC - RCP: MMA
CPI N° 8701 2018 000 032 626
Siret 453 091 977 00026 - APE 6831 Z

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

- I - PARTIE FINANCIERE

A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 Mars 1967 modifié)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE:

1 - des provisions exigibles

1.1 Dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°a)	768,64
1.2 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°b)	823,20

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs (D.art. 5 1°c) 7 132,68

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art. 5 1°d) 0,00

4 - des avances exigibles (D.art. 5 1°e)

4.1. avance constituant la réserve (D.art. 35 1°)	0,00
4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art. 35 4° et 5°)	0,00
4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 4° alinéa) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00

5 - des autres sommes exigibles du fait de la vente prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) autres causes telles que condamnations 0,00

6 - des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document 380,00

B/ A DES TIERS, AU TITRE,

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic 0,00

TOTAL (A + B) 9 104,52

NB : Les sommes exigibles au vendeur pour la délivrance de l'article 20 sont indiquées sur la page SITUATION FINANCIERE DU CEDANT

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHBL AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

2ème PARTIE
SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

AU TITRE:

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art. 5 2° a)

- A1 - avances constituant la réserve (D.art 35 1°)	279,60
- A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 6° alinéa et D.art 35 4° et 5°)	0,00
- A3 - avances (D.art 45-1 4°alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux	0,00

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant	0,00
---	------

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur	
---	--

TOTAL (A + B + C)	279,60
----------------------------	---------------

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	279,60
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0,00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux	0,00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b)	
01/01/2027 1er Appel de fonds courant	171,28
01/04/2027 2e Appel de fonds courant	171,28
01/07/2027 3e Appel de fonds courant	171,28
01/10/2027 4e Appel de fonds courant	171,28
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c) (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)	
01/01/2027 1er Appel de fonds travaux Alur	8,75
01/04/2027 2e Appel de fonds travaux Alur	8,75
01/07/2027 3e Appel de fonds travaux Alur	8,75
01/10/2027 4e Appel de fonds travaux Alur	8,75

TOTAL **999,72**

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES AVANCES

Les avances sont conformément à l'article 45-1 du décret du 23 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances, soit globalement la somme de 279,60
 Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires

Solution 2

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de
 Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHBV AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

ANNEXE A LA 3ème PARTIE

INFORMATIONS DE L'ACQUEREUR

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
EXERCICE N-1	761,86	626,03	216,31	216,31
01/01/2025 - 31/12/2025				
EXERCICE N-2	714,76	641,88	0,00	
01/01/2024 - 31/12/2024				

B/ PROCEDURES EN COURS :

B/ COPROPRIETAIRES EN CONTENTIEUX.

- Dossier du 10/11/2022 Concernant 

Dans le cadre des procédures en cours, toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Toutes conventions prises par les parties aux termes de l'acte de vente n'auront d'effet qu'entre les parties et seront inopposables au syndicat des copropriétaires.

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

D/ INFORMATIONS DIVERSES

Etat global des impayés de charges au sein de la copropriété

EXISTENCE D'UN IMPAYE

OUI

Montant : 9 080,29 €

Etat global de la dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs

EXISTENCE D'UNE DETTE

OUI

Montant : 900,98 €

L'impayé de charge et la dette du syndicat sont calculés en date du 15/09/2026

Existence d'un fonds de travaux

EXISTENCE D'UN FONDS

OUI

Montant : 3 409,62 €

QUOTE-PART DES LOTS VENDUS

Montant : 312,13 €

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHBL AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

B) SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Pour une date de signature le : 02/11/2026

1 - Montant concernant les lots objets de la mutation (Report du total A+B de la première partie de l'état daté sous déduction éventuelle du total B+C de la deuxième partie de l'état daté) 9 104,52

2 - Montant concernant les lots non visés par la mutation et la délivrance du certificat de l'article 20 0,00

TOTAL 9 104,52

3 - Certificat de l'article 20 daté et signé et joint au présent état (validité 1 mois)

NON

ATTENTION

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente. En cas de demande d'actualisation dudit certificat, seul le document figurant sur cette page doit être adressé au syndic, en vue de la délivrance du certificat de l'article 20, à la bonne date.

- Compte bancaire séparé au nom du syndicat

Compte : 30003 03507 0005005023960 SG TARNEAUD

- Iban : BIC SOGEFRPP IBAN FR7630003035070005005023960

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- I - SYNDIC

- Syndic professionnel : VIAP IMMOBILIER
7 cours Jourdan
87000 LIMOGES
- Tel. : 05.55.77.84.62
- Fax. : 05.55.79.33.65
- Carte Professionnelle : CPI 8701 2018 000 032 626 RC : Limoges
- Garantie de : 900 000 Euros Délivrée par CEGC - 16 Rue Hoche - Tour Kupka B TSA
39999 - 92919 LA DEFENSE CEDEX
- Désigné le : 08/06/2023
- Période du 01/01/2024 au 31/12/2026
- **Compte bancaire séparé au nom du syndicat**
- Compte : 30003 03507 0005005023960 SG TARNEAUD
- Iban : BIC SOGEFRPP IBAN FR7630003035070005005023960

Exercice comptable du 01/01/2026 au 31/12/2026

- II - ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale : 27/03/2026

- III - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COPROPRIETE

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Le règlement de copropriété a été établi le 22/06/1953 par Me VERCOUSTRE

CERTIFICAT RECHERCHE AMIANTE

AMIANTE

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. ABL AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

04/11/2021
EDI
3 RUE DU COLLEGE
87000 LIMOGES

D.T.A
(Diagnostic Technique Amiante)
04/11/2021
EDI
3 RUE DU COLLEGE
87000 LIMOGES

REGLEMENTATION RELATIVE AU SATURNISME

ETAT DE L'IMMEUBLE

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

1. D'un arrêté de Péril ? non

Commentaires :

2. D'une déclaration d'insalubrité ? non

Commentaires :

3. D'un arrêté d'expropriation ? non

Commentaires :

4. D'une décision d'injonction de travaux ? non

Commentaires :

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

Le Syndicat a-t-il un patrimoine immobilier, fonds placés, prêts ? non

Commentaires :

Existe t-il des éléments d'équipements en location ou en crédit-bail ? non

Commentaires :

LITIGES EN COURS

Existe t-il des procédures en cours ? OUI

Procédure de saisie immobilière à l'encontre de  pour des impayés de charges votée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/12/2024.

Avocat chargé de la procédure (commentaires) :

Etude de Maître VALIERE VIALEIX dont le siège se situe à LIMOGES (87000), 75 Boulevard Gambetta.

PREST DIVERS SUBVENTIONS

L'immeuble ou les locaux ont-ils bénéficié d'une subvention ANAH ? non

Date :

Commentaires :

CARNET D'ENTRETIEN IMMEUBLE

CHAUFFAGE & PERFORMANCE ENERGETIQUE

ENERGIE UTILISEE POUR LE CHAUFFAGE

Gaz naturel non

Fuel non

Electricité non

Autre oui

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHBL AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

Commentaires :

Chaufferie collective copropriété non
Urbain non
Autre oui

Commentaires :

EAU CHAUDE

Produite par chaufferie copropriété non
Autre oui

Commentaires :

DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBALE

La plan Pluri annuel de travaux a été rédigé le par le cabinet **CABEX** le 24/10/2025

PERFORMANCE ENERGETIQUE (ACTUEL) : CLASSEMENT **F**.....

Emission de GAZ à effet de serre : CLASSEMENT **F**.....

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

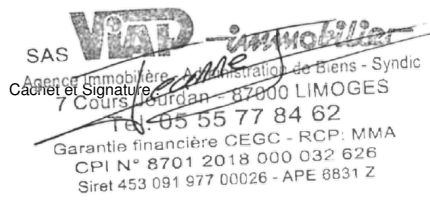
IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

- IV - ASSURANCES

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

B) ETAT SANITAIRE

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
5 RUE PAUL BERT 5 RUE PAUL BERT 87000 LIMOGES		12,22,32,	

- IV - NON DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de :

9 104,52

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en meme temps que la notification de l'art.6 du D 17 mars 1967 adressée au plus tard le :

/ 02 / 12 / 2026 |

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A LIMOGES

LE 15/09/2026

SAS VIAD immobilier
Agence Immobilière - Administration de Biens - Syndic
7 Cours Jourdan - 87000 LIMOGES
Tel: 05 55 77 84 62
Garantie financière CEGC - RCP: MMA
CPI N° 8701 2018 000 032 626
Siret 453 091 977 00026 - APE 6831 Z

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2026	DELIVRE PAR LE SYNDIC	Date : 15/09/2026
S.A.R.L. AHB L AVOCATS 56 Avenue de la République	VIAP IMMOBILIER 7 cours Jourdan	
33200 BORDEAUX	87000 LIMOGES	
Tel: 05 56 48 54 66 Fax: 05 56 48 95 21	Tel: 05.55.77.84.62 Fax: 05.55.79.33.65	